



Le bulletin de Marcenat

La vie communale sur le plateau du Cézallier

Vie pratique

Le bureau de poste reste ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h.

Le bureau de Marcenat des Hautes Terres tourisme et la bibliothèque sont ouverts tous les jours, en juillet et août, du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h.

Quelques dates à retenir :

Le 8 août : l'association du patrimoine organise une demi-journée citoyenne. Les participants pourront exercer leurs talents de jardinier pour mettre en valeur les abreuvoirs de Marlat. Le rendez-vous est prévu à partir de 9h30. Un piquenique sera offert à l'issue de cette matinée de labeur.

Tous les mercredis du mois d'août à 14h, Hélène JOUANEN propose une visite guidée de l'église Saint-Blaise de Marcenat.

Le 13 août, « le petit salon du livre entre amis » se tiendra dans la salle de la mairie de 10h à 13h. Il réunit un petit groupe d'auteurs qui allient le plaisir de se retrouver avec leur passion de la littérature.

Le 15 août : la Foulée du Cézallier et le vide grenier fêtent leurs 25ans.

La fibre arrive à Marcenat :

La commune de Marcenat commence à bénéficier de la fibre optique déployée dans le cadre du RIP- Auvergne Très Haut Débit. Les services commerciaux d'Orange, Fournisseur d'Accès Internet (FAI), avaient initialement envisagé de faire passer un bus d'information en mars 2020. En raison de la crise sanitaire, cette opération commerciale n'a pas été possible. Il est prévu de reprogrammer une telle opération en septembre à Marcenat pour informer la population.

L'édito du maire :

Ensemble pour Marcenat

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et le deuxième tour du 28 juin 2020 qui ont suivi une longue période de confinement, le nouveau conseil municipal a été installé le 3 juillet 2020 et m'a réélu Maire de Marcenat.

Je souhaite souligner le comportement citoyen de toutes les électrices et tous les électeurs qui ont participé à ce scrutin (plus ou moins 80% pour les deux tours) et remercier ceux qui m'ont témoigné leur confiance. C'est avec beaucoup d'honneur et d'humilité que je reprends le chemin de la mairie et que j'accepte les responsabilités de cette fonction que j'assumerai, entouré d'une équipe nouvelle et très déterminée.

Je serai le Maire de tous les Marcenataises et Marcenatais et nous travaillerons ensemble au sein de ce nouveau conseil constitué de 8 conseillers de la majorité et 7 conseillers de la liste « Avec vous pour Marcenat ».

Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour que notre commune soit la moins affectée possible face à la crise sanitaire, tout en poursuivant le respect de toutes les mesures de distanciation préconisée. La situation délicate dans laquelle nous nous trouvons, nous engage à encore plus de solidarité et de responsabilité collective.

Dans ce bulletin vous trouverez les nouvelles commissions communales, que nous avons installées au premier conseil municipal. Elles doivent permettre de répondre au programme annoncé lors de notre campagne électorale. Elles sont composées de tous les membres du Conseil Municipal et peuvent être complétées par tous les habitants désireux d'apporter leur contribution. Cette ouverture pour répondre le mieux possible aux attentes des Marcenataises et des Marcenatais.

Vous pouvez compter sur mon engagement et mon dévouement et celui de toute l'équipe municipale.

Colette PONCHET-PASSEMARD



Le nouveau Conseil municipal de Marcenat. Debout de gauche à droite : Daniel CROS, Lionel DUBOIS, Fabien COURSOLLE, Philippe SARANT, premier adjoint, Colette PONCHET-PASSEMARD, maire de MARCENAT, Patrick TAVERNIER, adjoint au maire, Alain BARADUC, adjoint au maire, Jean-Paul LEMMET, Philippe VIALLE. Assis de gauche à droite : Patricia CHARBONNIER, Monique ROQUE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Anne MONTEIL, Martine PAPON, Jérémy BESSON

Les commissions municipales pour contribuer à l'avenir de Marcenat :

Le Conseil Municipal du 10 juillet a validé la constitution de 8 commissions, conçues pour inscrire notre commune dans la vie économique, sociale et culturelle du Cantal. Elles sont représentatives de la vie quotidienne des Marcenatais. Leur constitution a pour fil rouge l'avenir de notre commune dont il faut préserver les caractéristiques rurales en zone de montagne et valoriser le savoir-faire pastoral. Il revient à ces commissions de traiter les projets et d'en définir les orientations pour les présenter au Conseil Municipal pour décision. Des responsables, élus au Conseil Municipal, ont été nommés au conseil du 10 juillet. Ces commissions sont également ouvertes aux habitants de la commune qui souhaitent y participer.

La commission ruralité, culture, tourisme et aménagement hameaux sera co-animée par Philippe SARANT et Amélie GUERIN-FOURNIER. Alain BARADUC, Monique ROQUE et Jean-Paul LEMMET y apporteront leur expertise et leur compétence.

Alain BARADUC assurera avec Amélie GUERIN-FOURNIER, Jean Paul LEMMET et Daniel CROS la responsabilité de **la commission section et pastoralisme**.

Martine Papon très investie dans sa vie professionnelle sur les sujets de formation et d'emploi apportera son expertise et son savoir-faire à **la commission emploi formation, accueil des nouveaux arrivants et aide aux projets des particuliers**. Elle sera secondée dans cette mission à forte connotation économique et sociale par Anne MONTEIL, Philippe VIALLE et Fabien COURSOLLE, tous trois ayant des responsabilités au sein d'institution et d'entreprises.

Pour le rayonnement de notre commune, **la commission du patrimoine et du bâtiment** est mise

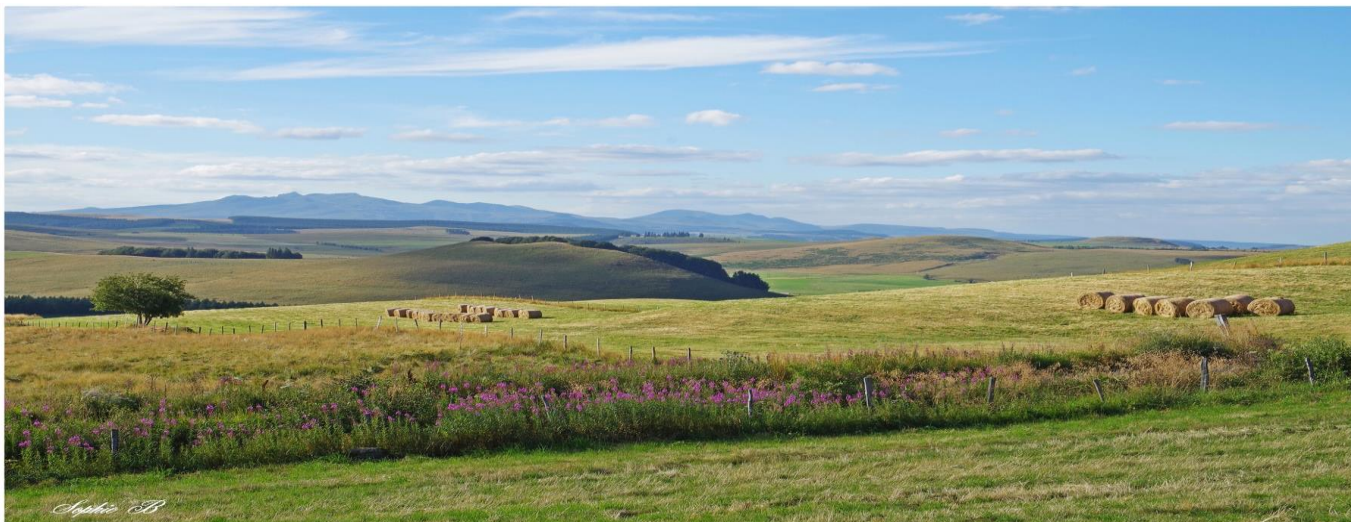
en place. Anne MONTEIL en assurera la responsabilité avec Jérémy BESSON, Patricia Charbonnier et Fabien COURSOLLE

La commission qui traitera des infrastructures du village et des hameaux sera animée par Jérémy BESSON dont l'expérience est un atout pour mener cette tâche avec Philippe SARANT, Patricia CHARBONNIER et Lionel DUBOIS

Les associations ont une place primordiale dans la vie de la commune, elles tissent le lien social de la commune et contribuent à son dynamisme. Cette commission est confiée à Philippe SARANT. Patrick TAVERNIER, Jérémy BESSON, Monique ROQUE et Daniel CROS contribueront à cette tâche.

Les responsables de la commission communale aux actions sociales et de la commission électorale sont respectivement confiées à Aurélie GUERIN-FOURNIER et Alain BARADUC. La commission communale des impôts directs est placée sous la présidence du Maire

Hautes terres communauté a élu son président et son bureau



Née de la fusion de 3 communautés de communes (Pays de Murat, Pays de Massiac, Cézallier), Hautes Terres Communauté réunit depuis le 1er janvier 2017, 35 communes et 12500 habitants. Au Nord-Est du Cantal, Hautes Terres Communauté est essentiellement située en zone de montagne. Son territoire s'étend dans sa grande majorité au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il couvre une partie des Monts du Cézallier et la majeure partie de la vallée de l'Alagnon.

Une fois installés les conseils municipaux, et le maire élu, le conseil de Hautes terres communauté, vote pour élire son président et le bureau composé de 12 membres et un conseiller.

Le maire de Massiac, Didier ACHALME, a été élu Président. Les attributions des membres du bureau sont les suivantes : premier vice-Président, **Gilles CHABRIER**, maire de Murat, tourisme et économie. 2^{ème} vice-président, **Michel PORTENEUVE**, maire de Neussargues-en-Pinatelle, travaux. 3^{ème} vice-président, **Philippe ROSSEEL**, maire d'ALLANCHE, voirie, représentant au SYTEC, habitat. 4^{ème} vice-présidente, **Danièle GOMONT**, adjointe à Massiac, affaires sociales. 5^{ème} vice-président, **Xavier FURNAL**, maire d'Albepierre-Bredon, finances et marchés publics, 6^{ème} vice-présidente, **Colette PONCHET-PASSEMARD**, maire de Marcenat, ressources humaines, sport et santé. 7^{ème} vice-président, **Daniel MEISSONNIER**, maire de Laveissière, politique de la montagne. 8^{ème} vice-président, **Eric JOB**, maire de VALJOUZE, petite enfance, éducation et culture. 9^{ème} vice-président, **Pierrick ROCHE**, adjoint à Murat, transition énergétique et environnement. 10^{ème} vice-présidente, **Djuwan ARMANDET**, maire déléguée de Chalinargues, partenariat et relations avec les financeurs, 11^{ème} vice-présidente, **Aurélie BRESSON**, maire de Vèze, mobilité et transports scolaires, 12^{ème} vice-président, **Georges CEYTRE**, maire de la Chapelle-Laurent, agriculture et petit patrimoine. Conseiller délégué, **Gérard POUDEROUX**, maire de la Chapelle-d'Alagnon, chantier d'insertion.

Quelques informations pour le bien-être de tous à Marcenat :

L'arrêté que le Préfet du Cantal vient de publier porte sur la limitation provisoire des usages de l'eau. Le lavage des véhicules personnels et l'arrosage des jardins est interdit. Sont autorisés l'arrosage des potagers et l'irrigation des prairies et des cultures entre 21h et 7h du matin. L'alimentation des fontaines publiques ne fonctionnant pas en circuit fermé est également interdit. Il en est de même pour le nettoyage des extérieurs des bâtiments les trottoirs et voies publics ou privés

Par ailleurs, il est rappelé qu'il faut éviter d'utiliser des engins à moteurs pendant le weekend pour respecter le repos de tous. Il est demandé aux propriétaires de chiens et de chevaux de s'assurer que leur passage ait laissé la chaussée et les trottoirs propres. Les feux de branchages dans cette période de forte chaleur sont interdits (attendre l'automne). Pendant la période estivale, pour tous les rendez-vous avec le maire ou les adjoints il est demandé de téléphoner pour prendre rendez-vous.

Respectons les gestes barrière pour la sécurité de chacun

L'été à Marcenat



MARCH'nat reconquiert les sentiers du CÉZALLIER

C'est seulement à 4 ou 5, sous la houlette de la Présidente de l'association, Jacky BUCHE qu'ils arpentent pour les entretenir les sentiers de la commune de Marcenat. En avant, les coups de cisailles pour débroussailler, élaguer et nettoyer les chemins bien souvent envahis de ronces de toutes sortes. Grâce à cet entretien régulier la commune de Marcenat offre aux randonneurs un parcours pédestre de quelques 40 km sur les monts du Cézallier. Interrogée sur ces travaux qui demandent des efforts physiques non négligeables, Jacky

BUCHE lance un appel à toute les bonnes volontés pour venir rejoindre l'association. Des efforts qu'il faut soutenir parce qu'ils servent à l'attrait touristique de Marcenat et de ses hameaux.

La Foulée du Cézallier aura lieu

L'association sportive du Cézallier a obtenu l'accord du Préfet du Cantal pour la 25ème édition de la foulée du Cézallier qui se tiendra donc comme prévu le 15 août prochain.

Cet évènement sportif compte trois courses à pied : 26 km, 12 km et pour les plus jeunes 6 km qui couvre aussi les communes de Saint-bonnet et de Landeyrat. Près de 300 participants sont attendus. A l'origine de cette manifestation, l'ancien médecin de Marcenat, Gérard DECORDE qui cette année reprend du service pour en assurer la coordination avec Elisabeth VIALLE. L'organisation mobilise plus de 50 personnes qui se répartissent entre le balisage du parcours, les inscriptions, la circulation dans le village de Marcenat, le stationnement dans les parkings et la sécurité. Le respect des gestes barrière, qui est une priorité, impose la meilleure prudence. C'est la raison pour laquelle, il n'y aura pas cette année de repas organisé. La remise des prix se tiendra entre 12h30 et 13h.

Tous les volontaires sont les bienvenus pour assurer la réussite de cette course, emblème de notre commune.

Les inscriptions à la Foulée du Cézallier et au vide grenier doivent être prises auprès de Martine Papon, Monique ROUSSET ou encore à la bibliothèque de Marcenat

